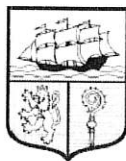


DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

N° 31- URBANISME ET AMENAGEMENT

**Aménagement du
chemin d'Ametzague :
acquisition d'une
emprise foncière
auprès des consorts
Albizu à titre gratuit**

Rapporteur

M. Vaquero, conseiller
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint (*présent à la délibération n°1*)
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5^{ème} adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°31 – URBANISME ET AMENAGEMENT

Aménagement du chemin d'Ametzague : acquisition d'une emprise foncière auprès des Consorts Albizu à titre gratuit

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

L'aménagement viaire du chemin d'Ametzague, qui fait la liaison entre la Quieta et Karsinenea, nécessite l'acquisition de bandes de terrains sur tout le linéaire.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Jean-de-Luz souhaite acquérir une bande de terrain à prélever sur le terrain des consorts Albizu, telle que matérialisée dans l'emplacement réservé (ER n°25) figurant au Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal.

Les consorts Albizu ont accepté de céder cette bande de terrain à titre gratuit à la commune. Il s'agit d'emprises foncières d'une superficie totale de 591 m², partie de la parcelle CI n°161 et telles que visibles dans le plan annexé.

Une dernière acquisition foncière (auprès de la SCI JLT au droit de la parcelle CI n°162) devra intervenir afin de finaliser les acquisitions foncières nécessaires aux travaux de requalification de ce chemin.

Cette voirie permettra d'assurer la connexion des secteurs urbanisés de Karsinenea et La Quieta/Urthaburu et d'accompagner le développement urbain du secteur d'Ametzague.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition d'emprises foncières d'une superficie cadastrale de 591 m², parcelle CI n°0161p, auprès des Consorts Albizu aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 15 mai 2023,
- approuve l'acquisition d'emprises foncières d'une superficie cadastrale de 591 m², parcelle CI n°0161p, auprès des Consorts Albizu aux conditions exposées ci-dessus,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

